



Quand l'État est en difficulté, il sait venir chercher ses fonctionnaires. Malheureusement, cette affirmation est à double sens. Si nous sommes toujours en première ligne pour faire face aux événements majeurs (Attentats, Covid, Plans LCF, JO), c'est également le cas quand il faut désigner un bouc émissaire budgétaire...

Les récentes annonces visent en particulier les arrêts pour maladie, mais elles viennent s'ajouter à d'autres mesures qui affaiblissent davantage le pouvoir d'achat des agents.

Cette fois, c'est le duo Saint-Martin / Kasbarian qui s'emploie à nous déglinguer, non sans abuser des sacro-saintes répliques libérales déjà bien connues, dont parmi elles : « par solidarité avec le privé », ou encore : « la contribution à l'effort national », et plus récemment : « les agents eux-mêmes souffrent de complexité administrative ». Ben voyons, si c'est vous qui le dites !

Alors, ne vous y trompez pas, ces libéraux ne supportent pas les fonctionnaires. Mais **il ne faut pas tomber dans leur piège grossier pour opposer les secteurs**. Ils s'en servent habilement pour duper une bonne partie de la population et donc le privé également. Il n'ont qu'un seul credo : le désengagement de l'État des services publics et « **c'est l'usager, le citoyen qui payera ces services** » (G. Kasbarian, le 10-02-2024)

QUAND « L'EFFORT » SE TRANSFORME EN TABASSAGE !

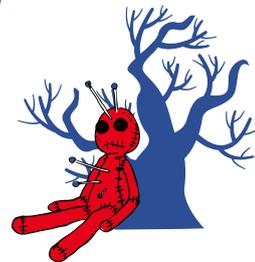
À elles seules les mesures liées à la carence et au taux de remplacement, **en cas d'un seul arrêt maladie de 5 jours consécutifs**, représentent :

Catégorie	3 jours de carence	CMO taux de remplacement à 90%	Pertes en pouvoir d'achat
C	-201€	-14€	-215€
B	-229€	-16€	-245€
A	-300€	-20€	-320€

VOUS GALÉREZ FINANCIÈREMENT ? LE GOUVERNEMENT VOUS AIDERA À COULER !

Car ce n'est pas tout ! En plus des arrêts maladie, il faut y ajouter d'autres mesures :

- **Gel du point d'indice en 2024** (1,5 % de perte de pouvoir d'achat)
- **Gel du point d'indice en 2025** (x ?% de perte de pouvoir d'achat)
- **Suppression de la GIPA** (en moyenne 653€/an, perçus par 3,8 % des agents)
- **Un 2nd jour férié de Solidarité travaillé** (perte d'un CA)
- **Report de la PSC (mutuelle) d'un an, soit au 01/01/2026** (300€/an en moyenne)



L'impact financier annuel moyen serait considérable, pour atteindre :

Cat.	Gel point d'indice 2024*	Suppression GIPA**	2nd jour Solidarité	Report PSC	1 CMO (5j)	Pertes
C	-180.45€	-381€	-83€	-300€	-215€	-1159,45€
B	-248.76€	-485€	-100€	-300€	-245€	-1378,76€
A	-446,40€	-875€	-150€	-300€	-320€	-2091,40€

(*RSU, en tenant compte des 5 pts d'indice au 01-01-2024) / (**DGAFP)

Face à un probable 49.3, il ne s'agira donc pas d'une négociation syndicale, mais d'un coup de force politique pour mettre à terre les fonctionnaires. Il faudra se mobiliser massivement pour ne pas subir des pertes en milliers d'euros par an !

Derrière leurs vœux dérobés d'équité, c'est bien une saignée sans précédent que les dirigeants actuels souhaitent infliger aux agents des services publics. Et si ces mesures passent, ils ne s'arrêteront pas là. Continuerez-vous à vous impliquer au service des populations dans ces conditions ? **Car les grands perdants au final, ce seront les 90 % de la population qui n'auront pas les moyens de payer eux-mêmes les services abandonnés.**





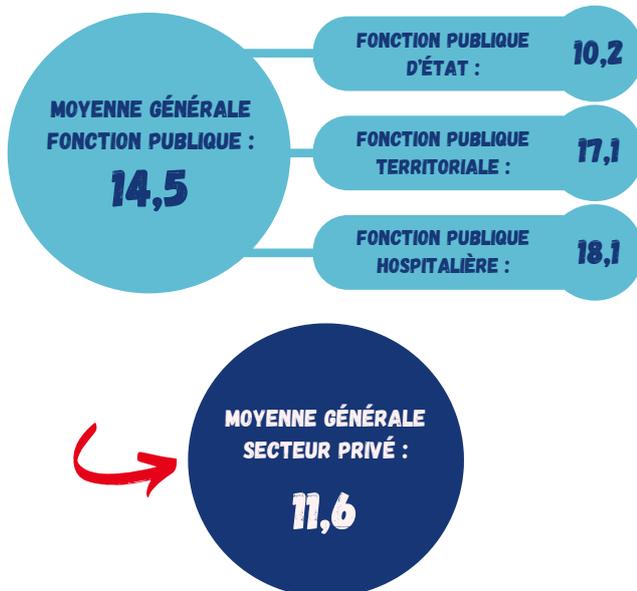
Les récentes annonces du gouvernement trouvent leurs origines dans une lettre de mission du 22 février 2024, signée par l'ancien 1er ministre, G. ATTAL, qui vise à « réduire l'absentéisme dans la Fonction publique ». Cette étude a fait l'objet d'un rapport de l'IGF/IGAS paru en juillet de cette année. (Vous pouvez retrouver l'intégralité du rapport sur l'absentéisme dans la Fonction Publique [sur ce lien](#))

LE CONTEXTE

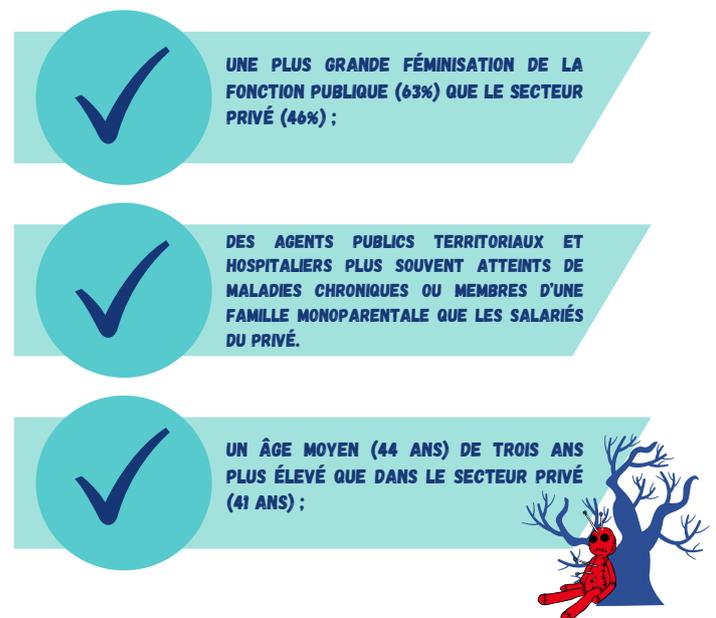
En plein débat sur les mesures d'économie à réaliser par l'État, Guillaume Kasbarian, ministre de la Fonction Publique depuis septembre, explique qu'il a identifié une « **urgence à lutter contre l'absentéisme** » parmi les quelques 5,7 millions d'agents des trois versants de la Fonction Publique (FP). D'emblée, il nous colle l'étiquette de fainéants de façon à être les seuls coupables de la situation. On comprend de suite où cela va nous mener, mais attention M. le ministre : *qui sème l'injustice récolte le chaos !*

LES CHIFFRES CLÉS

NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ PAR PERSONNE SELON L'EMPLOYEUR (EN %) :



DES CRITÈRES SOCIO-PROFESSIONNELS QUI EXPOSENT DAVANTAGE LA FONCTION PUBLIQUE À L'ABSENTÉISME :



LES SERVICES PUBLICS DAVANTAGE EXPOSÉS AU RISQUE DU COVID :

IL CONVIENT DE NOTER L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA PÉRIODE 2020-2022. DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL, LES DEUX TIERS DE LA PROGRESSION DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ CONSTATÉE ENTRE 2019 ET 2022 SONT DIRECTEMENT LIÉS À L'ÉPIDÉMIE DE COVID. EN 2023, LES EFFETS (NON-MESURÉS) DU COVID ENTRE 2020 ET 2022 SEMBLENT EN REPLI POUR LA FP, CE QUI AMÈNE À OBSERVER UNE NETTE DÉCRUE DES ABSENCES : 30% POUR LA FPE ET 75% POUR LA FPH (INDÉTERMINÉ POUR LA FPT EN RAISON DE L'ABSENCE DE DONNÉES).

EN L'ÉTAT ACTUEL DU SYSTÈME, CELA REPRÉSENTE DÉJÀ UN GAIN DE 2 MILLIARDS D'EUROS.

L'ANALYSE DE L'UNSA

L'UNSA s'élève contre les sanctions financières préconisées dans ce rapport qui recommande pour les agents en maladie l'augmentation du nombre de jours de carence et la réduction du taux de remplacement de leur rémunération. Il s'agit d'une vision purement comptable, dénuée de toute considération humaine.

TOUT ET SON CONTRAIRE...

Le postulat de la mission IGAS/IGF serait de faire en sorte que la moyenne de jours d'absence pour raison de santé soit identique pour les agents publics et les salariés. Cependant, **la mission fait elle-même le constat que les différences sont dues aux caractéristiques des agents** (âge, sexe, état de santé) **et de leur emploi** (type de contrat, catégorie socio-professionnelle, diplôme).



D'ailleurs, en 2023, lors de la discussion budgétaire pour 2024, Thomas Cazenave (ancien ministre des Comptes Publics) avait rejeté les amendements venant du Sénat pour augmenter la carence dans le secteur public : « **Il est difficile de comparer les délais de carence du privé et du public. Dans le privé, un certain nombre de salariés voit leurs jours de carence couverts par leurs complémentaires. Ceux qui ont un vrai jour de carence, ce sont les fonctionnaires du public pour lesquels, ce jour-là s'applique strictement** », avait-il pointé devant les sénateurs.

Autre problème ici, cette mission ne dispose pas de données fiables. Elle le dit très justement, la Fonction Publique ne dispose pas de suivi harmonisé des absences et elle ne peut pas connaître le niveau réel des absences en 2023. Néanmoins, elle « suppose » qu'il faut prendre des mesures de réduction de ces absences qui s'appliqueraient à tous les agents par équité avec le secteur privé.

DE QUELLE ÉQUITÉ S'AGIT-IL ?

Déjà en 2012, lorsque la loi de finances a instauré un jour de carence pour arrêt maladie dans la FP, cela s'est fait sous prétexte « *d'équité entre secteur privé et secteur public* ». Dans le secteur privé, la sécurité sociale prévoit certes trois jours de carence en cas d'arrêt maladie. Mais il s'agit du taux réglementaire, ces trois jours pouvant être compensés partiellement ou complètement par les entreprises. **Dans les faits, 70 % des salariés du secteur privé bénéficient d'un maintien de salaire par l'employeur et ne subissent donc pas la sanction des jours de carence.** Ils bénéficient en outre de la participation de leur employeur à leur mutuelle et à leur prévoyance. Il en va de même pour la différence du taux de remplacement. Les 10 % non versés peuvent être pris en charge par la prévoyance.

L'UNSA rappelle que les employeurs publics, jusqu'à présent, ont pour la plupart fait l'économie de leur contribution à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance des agents publics. Donc, la mission préconise que l'on applique en 2025, une même mesure réglementaire à des situations de prise en charge de fait très différentes, c'est justement ce que l'on appelle de l'iniquité.

Cet état de fait n'est pas prêt de s'arrêter puisque les employeurs publics ont refusé la prise en charge de ces mêmes jours de carence dans l'accord sur la protection sociale complémentaire des agents de la Fonction Publique.

QU'EST-CE QUE L'ABSENTÉISME POUR RAISON DE SANTÉ SELON CE RAPPORT ?

La mission vise notamment à identifier des pistes de réduction de l'absentéisme (général) dans un objectif clair d'économies et de gain de productivité. Or, le gouvernement cible uniquement les raisons de santé dans son PLFSS 2025 et ne se préoccupe guère des mesures de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Ainsi, la mise en place de mesures telles que l'augmentation de la carence et la baisse du taux de remplacement de leur rémunération sous-entend :

- **Un abus de droit** : l'agent malade qui se rendrait chez le médecin ne serait pas malade ou pas malade au point de devoir s'arrêter selon une norme que l'on ne connaît pas.
- **La complaisance fautive du médecin ou son incompétence** : le médecin établirait des arrêts de travail de complaisance ou se tromperait sur la véracité de la maladie, ce qui n'est pas une vision très positive des compétences médicales, qui rappelons-le sont soumises à des contrôles.
- **Une mesure générale au lieu de cibler les contrôles** : pour lutter contre ces « abus » individuels, une sanction financière serait instituée, dont les effets sont collectifs, en s'appliquant non seulement aux abus « présumés » mais à tous les arrêts maladie sauf quelques cas dérogatoires (accident de travail, maternité).
- **Une sanction financière devient un acte de prévention dans le domaine de la santé** : c'est un peu comme si pour lutter contre la fraude fiscale, tous les contribuables se voyaient appliquer une sanction financière par prévention bien en amont de contrôles fiscaux individuels.

Le fait que vous soyez malade deviendrait une sanction supplémentaire à celle que vous inflige une pathologie et ce de manière systématique, quel que soit votre comportement. Si vous exercez un métier pénible à cause de conditions de travail difficiles, vous serez sanctionné. Si vous souffrez de maladies chroniques mal reconnues, telle que l'endométriose, vous serez sanctionné. Pour le moins, cela pose des questions qu'il s'agirait de débattre au-delà d'une simple programmation budgétaire.



MARDI 5 NOVEMBRE 2024

ARRÊTS MALADIE – FOCUS SUR LES ANNONCES

GOVERNEMENTALES : FAITES ENTRER L'ACCUSÉ...



QUID DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ?

Aujourd'hui, nous avons un vrai sujet sur la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique. Il est essentiel de laisser de côté les réponses simplistes et de s'y attaquer si l'on veut relancer l'attractivité des métiers de l'enseignement, de la santé, de la police, etc. et bien sûr de la douane. Mais rien de tout cela n'est pour l'heure sérieusement à l'étude.

LOIN D'ALIGNER LES DEUX RÉGIMES PUBLIC ET PRIVÉ, L'INSTAURATION DE DEUX JOURS SUPPLÉMENTAIRES DE CARENCE AUX FONCTIONNAIRES COUPLÉE À LA BAISSSE DU TAUX DE REMPLACEMENT POURRAIT RENDRE LE RÉGIME DES FONCTIONNAIRES PLUS DÉFAVORABLE QUE CELUI DE LA MAJORITÉ DES SALARIÉS DU PRIVÉ. UNE TELLE MISE EN SCÈNE NE VISE DONC QU'À FAIRE DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES SUR LE DOS DES AGENTS. LE RESTE N'EST QUE DE L'HABILLAGE, VOIRE DE LA MANIPULATION. L'UNSA RÉITÈRE ENTRE AUTRES SA REVENDICATION POUR L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Autres liens :

[UNSA-FP/ Jour de carence : Une double injustice qui frappe les agents publics](#)

[Intervention de Luc FARRÉ sur LCI suite à l'annonce dans la presse d'une nouvelle piste d'économie du ministre de la Fonction Publique, toujours sur le dos des fonctionnaires.](#)

[PLFSS 2025 : l'arrêt maladie ne doit pas devenir un privilège](#)

